

Compte rendu CONSEIL ECOLE

Ecole MONSIEUR PAUL – 9 novembre 2023 à 18h15 (salle polyvalente)

Présents

Parents d'élèves (APE)

M Merran Yann (APE président)
Mme Fronteau Céline
Mme Charton Margaux
Mme Hervé Peggy
Mme Karapet Florence
Mme Simon Camille
Mme Spieser Florence
M Manin Jean-Philippe
Mme Naumann Chloé
Mme Agogliati Claire

Mairie (élus)

M. Delaplace Nicolas (adjoint
enfance et jeunesse)

Mairie (employés)

Mme Brunet Corinne
(Responsable petite enfance)
Mme Bellen Rose (ATSEM)
Mme Carmona Stéphanie
(ATSEM)

Enseignants

Mme Chabassol Anne-Sophie
Mme Bertholin Karine
M Besson Pascal
Mme Cortot Perrine
M Coste Florent
Mme Drouot Stéphanie
Mme Flauraud Sandrine
Mme Gérard Amandine
Mme Itsweire Virginie
Mme Boyer Lucie
Mme Wataré Claire
M Pick Jérôme
Mme Pinon Cécile
Mme Plaza Anne
Mme Sabattier Isabelle
Mme Vincent Magali
Mme Luchessa Anaïs (directrice)

DDEN

M Delaplace Eric

Excusées

Mme Vincent Léa (AED exerçant à temps partiel les lundis)
Mme Goulefer Noëllie (IEN)
Mme Besson Valérie (psychologue scolaire du RASED)
M Bergognon Vincent/ Chinoun Abbès (ETAPS)

A/ Présentation des différents membres

Un tour de table est effectué avec présentation de chacun.

Mme Luchessa remercie les membres du conseil de leur présence et désigne la secrétaire de séance : Mme Cortot.

B/ Fonctionnement du conseil d'école

Mme Luchessa rappelle les attributions et les règles de fonctionnement du conseil d'école :

COMPOSITION

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il est présidé par le directeur d'école.

Les membres siégeant avec droit de vote :

Le directeur de l'école (1).

Les représentants parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (15) : 10 présents ce soir.

Les maîtres de l'école (16).

Deux élus : le maire (ou son représentant) et un conseiller municipal (2).

Un des enseignants du RASED.

Le Délégué Départementale de l'Education Nationale (1).

Les membres siégeant avec voix consultative :

L'inspectrice de l'Education Nationale.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour (ATSEMs, ETAPS, représentants des activités périscolaires, médecin scolaire...).

ATTRIBUTIONS

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.

2. Est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait à la vie de l'école et notamment :

- Sur les actions pédagogiques et éducatives.

- Sur l'utilisation des moyens alloués à l'école.
- Les activités périscolaires et la restauration scolaire.
- Les conditions de scolarisation des élèves à besoins particuliers.
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves.

3. Adopte le projet d'école

FONCTIONNEMENT

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.
- Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. En outre, il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.
- **Il adopte lors de la première réunion les modalités de vote :**

La proposition d'un **vote à main levée** pour toutes décisions soumises à réflexion dans le cadre des conseils d'école présents et à venir est acceptée.

Personnes votants : 30 (16 enseignants + 10 parents + 1 DDEN + 2 élus + 1 directrice)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 30

La proposition de vote à main levée est adoptée à l'unanimité.

C/ Effectifs à la rentrée de septembre 23

52PS + 43 MS + 35GS = 130 maternelles pour 121 en 2022

39 CP + 40 CE1 + 60 CE2 + 44 CM1 + 53 CM2 = 236 élémentaires pour 259 en 2022

= 366 élèves pour 380 élèves en 2022

Il y a eu une fermeture de classe et pour l'instant les augmentations attendues ne sont pas effectives du fait du retard dans les livraisons des logements.

Interrogation des parents vis-à-vis de la perte de 20 élèves en montée d'effectif, seront-ils compensés par les arrivées dues aux livraisons de logements ?

Pas d'éléments pour répondre pour l'instant.

D/ Règlement intérieur de l'école

Proposition de modifications de certaines parties du règlement intérieur : voir PJ.

Vote pour le nouveau règlement intérieur :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 30

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

La charte du parent accompagnateur sera envoyé prochainement.

E / Investissement de la mairie (mobilier, TBI, ...)

Au niveau mobilier, un budget de 10 000€ a été investi pour changer le mobilier de la classe de CM1 de Mme Cortot et pour rééquiper la classe d'ULIS avec du mobilier adapté (en cours). L'objectif est de renouveler chaque année le mobilier d'une ou deux classes.

Au niveau informatique, 20 000€ ont été engagés pour le remplacement des anciens VPI par des TBI (travaux prévus durant les congés de Noël) ainsi que pour le remplacement de 2 ordinateurs portables.

Il y a également eu des investissements en matériel sportif : roller et tchoukball pour proposer de nouveaux cycles aux élèves.

F/ Digitalisation (périscolaire et scolaire)

La Mairie de Collonges a accepté d'adhérer à l'ENT laclasse.com qui est un ENT développé par la métropole de Lyon en partenariat avec l'Académie de Lyon qui respecte le RGPD. La formation des enseignants aura lieu début janvier. La Mairie compare actuellement deux autres plateformes en plus de cantine de France. Demande de l'APE de passer au vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves pour un gain de temps et un souci d'écologie.

G/ Cantine

Une partie des maternelles mange en bas du fait de l'augmentation de l'effectif : il y a eu un changement de mobilier et une augmentation du nombre de personnel pour assurer le service des maternelles. Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient manger à la cantine pour mieux comprendre le fonctionnement. Plainte qu'il n'y ait pas de serviette en maternelle mais juste un débarbouillage avant et après le repas. Mme Brunet propose que des serviettes en papier soient mises sur les tables. En début d'année, il y a dû avoir des adaptations pour certains PS qui refusaient de manger.

H/ CME : nouveau conseil

Cette année, les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 ont voté pour élire des groupes de CE2/CM1 pour 2ans. Ce choix a été fait devant la baisse de motivation des 6^{èmes}. M. Delaplace remercie les enseignants du CE2 au CM2 qui se sont bien investis dans ces élections. Cette année, le nombre de représentants des trois écoles de Collonges s'est fait en fonction du nombre de candidats. Mais comme il y a eu une égalité, plus d'élèves ont été pris que prévu. Lundi 6 novembre a eu lieu le premier CME et c'est Louison CAMY-DEBAT qui a été élue maire du CME. Les adjoints seront élus plus tard dans les commissions. M. Delaplace espère que des anciens projets comme « Changeons d'air » seront poursuivis car très suivis par la communauté éducative de l'école M. Paul.

I/ Sécurité : incendie/PPMS/plans Vigipirate

Le 10/10/23, 1^{er} exercice incendie en maternelle, toutes les classes sont sorties en 1min24. Le même jour, 1^{er} exercice incendie en élémentaire, toutes les classes sont sorties en 1min45 avec 2 élèves en fauteuil roulant portés. Le 13/10/2023, le groupe scolaire a fait son premier exercice PPMS attentat intrusion à partir d'un scénario établi en conseil des maîtres : certaines classes fuyaient, d'autres se confinaient selon la position du danger. Elèves et enseignants ont été réactifs pour fuir et les classes confinées ont été très silencieuses. Le déclenchement du signal a eu lieu 48s après son entrée dans l'établissement. Les boîtiers My keeper ont tous émis même sur ceux en dehors de l'établissement. En cas de déclenchement, le signal se déclenche simultanément dans toutes les structures du village des enfants : crèche, médiathèque et école. Le prochain PPMS risques majeurs aura lieu le 17 novembre suite à un report imposé la semaine avant les vacances avec le passage du plan Vigipirate en « urgence attentat ». Présentation des différentes mesures du plan Vigipirate et répercussion sur les événements à venir notamment le cross. Mme Brunet ajoute que pour se conformer aux mesures, à partir de la semaine prochaine, la récupération des enfants durant la garderie de 17h45 à 18h30 se fera via la salle polyvalente et par le portillon extérieur. Il y aura une communication via cantine de France. M. Merran rappelle l'importance de communication aux parents lors des temps de paroles sur les attentats pour que les familles puissent éventuellement en reparler à la maison.

J/ Retour sur la semaine du jumelage

La semaine avant les vacances de la Toussaint, nous avons reçu les correspondants d'Illhausern du lundi soir au vendredi matin. De beaux échanges possibles grâce à la Mairie, aux familles et à l'équipe enseignante. Présentation rapide du programme de la semaine. M. Merran demande quand aura lieu l'épisode retour. Mme Luchessa précise que M. le Maire est tout fait favorable à cela. Par contre du fait qu'Illhausern ne puisse accueillir que les enfants ayant eu des correspondants, ce temps ne pourra pas être fait sur un temps scolaire mais tout à fait réalisable sur un week end. M. Delaplace précise que les deux maires devront se mettre en contact pour organiser cela.

K/ Sanitaires maternelle (chasse d'eau et intimité)

URGENT de faire réparer les chasses d'eau de la maternelle qui sont extrêmement dures à tirer même pour les adultes. Les ATSEMs ont déjà fait remonter le problème il y a plusieurs années.

Des devis sont en cours de demande pour un changement sur 2024.

Les parents de l'APE demandent comment ils peuvent faciliter ces démarches.

Il y a un problème d'intimité car les toilettes sont uniquement séparées par des cloisons, il serait bien d'avoir des toilettes avec des portes aimantées à hauteur d'enfant. Il faudra penser cela lors des phases de rénovation.

L/ Travaux : effectués et à venir (points d'étapes et communication)

Cet été, il y a eu des gros travaux sur la toiture de l'établissement avec le changement des trappes de désenfumage, des vélux des mezzanines, des chenaux.

Concernant le projet d'extension : le permis de construire a été accordé. Les commissions d'appel d'offre auront lieu la semaine prochaine.

Le 4 décembre, il y a une réunion avec les directeurs des trois structures du village des enfants pour parler de l'organisation des travaux et de leur impact.

Il faudra fixer une date mi-décembre entre les parents de l'APE et la Mairie pour faire un point sur le projet.

Les travaux débuteront sur le premier trimestre 2024 par le parking puis le restaurant scolaire.

Toutes les communications passeront par cantine de France.

M/ Stockage des vélos

Il manque un parking à vélo côté maternelle pour que les parents puissent laisser les vélos des enfants pour la journée. Pas d'ajout prévu pour l'instant avec le projet d'extension qui modifiera les entrées.

N/ Projets et partenariats 2023-2024

Intervention d'un ETAPS en EPS pour chaque classe de l'école. En ce moment, il y a un cycle escalade en cycle 1 et un cycle de course longue en élémentaire qui se clôturera par le cross.

Partenariat également avec l'EMMO qui est l'école de musique de Collonges qui intervient auprès de plusieurs classes. Les projets des classes ont été présentés lors des réunions de rentrée.

Chaque classe de l'école assistera au minimum à un spectacle et participera à une sortie hors de l'école.

L'APE informe qu'ils ont délégué toutes leurs ventes au SOU et qu'il leur reste un reliquat.

On abordera cela en conseil des maîtres pour faire une proposition à l'APE.

L'ordre du jour étant terminé, Mme Luchessa remercie le conseil d'école et le clôture à 19h46.

Compte rendu rédigé par Mme Cortot et Mme Luchessa.